

LE MARAIS POITEVIN

paysages

espaces publics

diversité

santé

écologie

méthode

Concevoir et gérer nos espaces publics



Conseils à destination des collectivités

PARC INTERRÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

LE MOT du Président

Le Marais poitevin, seconde zone humide de France, premier marais boisé de la façade atlantique, constitue un espace au patrimoine architectural, paysager, environnemental exceptionnel.

C'est également un lieu de vie et de projets, où s'aménagent les bourgs et leurs espaces publics, principaux lieux d'échanges et de rencontres... Places de villages, entrées de bourgs, cheminements, ports, quais, cales... le Parc agit au quotidien auprès des communes pour les accompagner dans leurs projets de développement et de gestion du territoire.

Prolongeant les "Grands Travaux" Présidentiels dans le Marais des Deux-Sèvres, la restauration des ports du Sud Vendée, les programmes d'aménagement de bourgs et l'"Opération Grand Site", le label "Grand Site de France®" vient aujourd'hui reconnaître la qualité de notre patrimoine. Poursuivons cette dynamique de développement qualitatif de nos villages tout en valorisant les modes de déplacement doux, et facilitant l'accessibilité des voies et espaces publics pour tous. Réussissons ensemble la conception de nos aménagements de bourgs, en valorisant l'identité du patrimoine maraîchin, en facilitant le lien social et en respectant l'environnement !

Gérons nos espaces publics sans pesticides pour préserver la santé et la biodiversité !

Cœuvrons ensemble pour le développement durable du Marais poitevin !



Yann HELARY

Président du Syndicat mixte du
Parc interrégional du Marais poitevin



Paysage de
marais mouillé



Paysage de
marais desséché



Paysage de
marais littoral

Le Marais poitevin, 2ème plus grande zone humide de France.....	p.04
---	------

Concevoir nos espaces publics dans le Marais poitevin

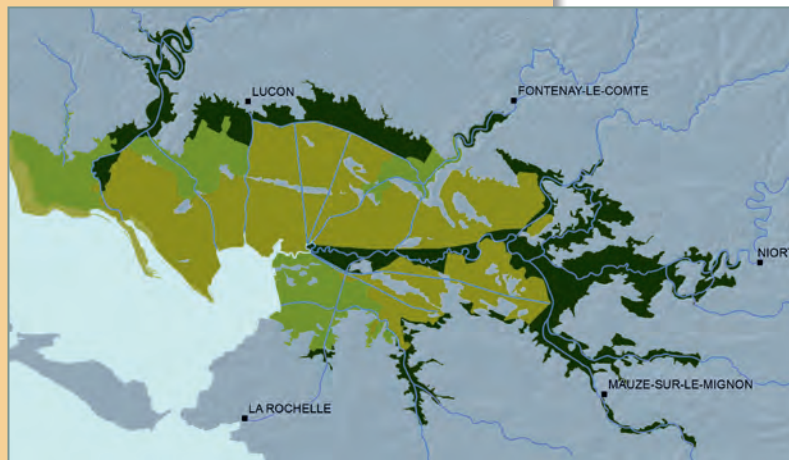
Bien connaître les espaces publics du Marais poitevin et leurs usages	p.06
L'importance du diagnostic et du programme.....	p.08
Cheminer du projet à la réalisation.....	p.09
Aménager dans le respect du site	p.10
A chaque lieu sa réponse !	p.11
Révéler l'identité du Marais	p.12
Trouver des alternatives au "tout routier"	p.14
Intégrer le mobilier aux aménagements	p.16
Privilégier une signalétique discrète mais efficace	p.17

Gérer nos espaces publics en respectant l'environnement

Gérer en respectant la santé et l'environnement.....	p.20
...dans la logique du vivant	p.21
Favoriser la diversité !	p.22
Procéder étape par étape	p.24
Quelques repères pour amorcer le changement.....	p.25
Vers de nouvelles méthodes de travail.....	p.26
Des solutions techniques de bon sens !	p.28
Communiquez sur vos actions	p.30
Des outils pour vous épauler	p.31
Vos partenaires	p.32

Comment aborder l'aménagement du Marais poitevin aujourd'hui ?

Territoire né d'une étroite relation entre l'eau et l'homme, le Marais poitevin possède une identité forte. A travers nos programmes locaux d'aménagement, nous devons prendre en compte la rareté et la richesse de notre patrimoine tout en répondant à de multiples enjeux sociaux, culturels et environnementaux.



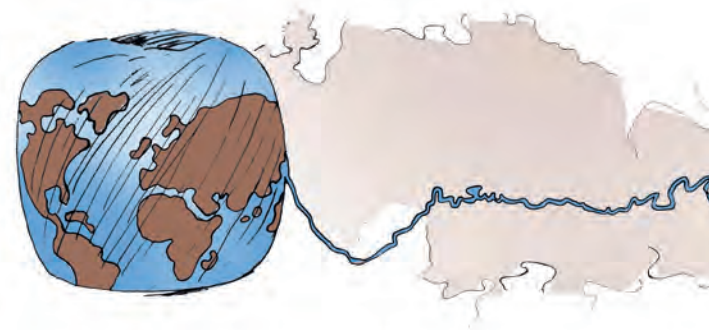
Le Marais poitevin, de Niort à la Baie de l'Aiguillon, constitue une mosaïque de paysages façonnés par l'homme au cours des siècles.

LE MARAIS POITEVIN

2^{ème} plus grande zone humide de France

En France, plus de 50 % des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990. [Source : IFEN]

Préservez ce patrimoine exceptionnel !



Durant la période gallo-romaine, le Marais poitevin était encore une vaste zone maritime d'où émergeaient quelques îlots calcaires. Progressivement, la sédimentation marine et la main de l'homme ont façonné les paysages du marais tels que nous les connaissons aujourd'hui. A partir du XI^{ème} siècle, des premiers travaux d'assèchement furent conduits par les moines et poursuivis par Henri IV au XVII^{ème} siècle avec l'aide des hollandais, aboutissant à la création du marais desséché. A son tour, le marais mouillé fut aménagé au cours du XIX^{ème} siècle, conservant son rôle initial de réceptacle des crues.

En qualité de zone humide, le Marais poitevin joue le rôle d'une véritable zone tampon entre les milieux terrestres et aquatiques. Ainsi, les zones humides ont la propriété de ralentir et de stocker l'eau, régulant le phénomène de crue. Elles remplissent également la fonction essentielle de filtration des eaux. Par ailleurs, les zones humides constituent des écosystèmes où la richesse biologique, animale comme végétale, est la plus importante et la plus diversifiée au monde mais reste fragile.

Tout au long de son histoire, la vie maraîchine s'est organisée en étroite relation avec l'eau. Aujourd'hui, l'identité des espaces publics témoigne de cette richesse, que nous devons préserver durablement à travers nos aménagements !



Concevoir nos espaces publics dans le Marais poitevin

Bien connaître les espaces publics du Marais poitevin et la

Par leurs multiples usages, les espaces publics sont de véritables indicateurs de la qualité de vie de nos villages.

Des espaces porteurs d'identité locale

Par leur diversité, les espaces publics communaux constituent un véritable patrimoine. Ils se caractérisent par une sobriété d'aménagement, une valorisation de l'eau, un usage des matériaux locaux comme le bois et la pierre calcaire. Aménageons les espaces publics en nous imprégnant de leur histoire !

Des espaces aux multiples usages

Nos espaces publics sont marqués par une diversité des usages, actuels comme passés. Auparavant, activités agricoles et quotidiennes animaient les places de village, ports et chemins... **Aujourd'hui, les usages des espaces publics se diversifient** à travers de nouvelles pratiques. **Conservons ces lieux de rencontres indispensables à la qualité de la vie sociale.**

PORTS et Cales

Trottoirs

PLACETTES

Jardins de
Mairies

Chemins et
VENELLES

Aires de JEUX

Traversées de
Bourgs

Champs de FOIRE

PARVIS
d'églises

Places de
MARCHÉS

ESPACES VERTS

Le port restauré de Mauzé-sur-le-Mignon s'inscrit comme un témoin du passé et rappelle notre lien à l'eau. Aujourd'hui, c'est un lieu de rencontre favorisant le lien social. (conception : J. Osty, Paris).



Leurs usages

Entre marais desséché et marais mouillé, l'eau est omniprésente et a contribué à l'organisation de nos villages, créant ainsi notre identité commune.

Dans le marais desséché, les villages adoptent le plus souvent **une forme "en étoile"** où les rues convergent vers le centre du village, symbolisé par une place d'église ou de mairie.

Les bourgs sont constitués d'un habitat resserré, relié par des ruelles. Au détour de celles-ci, murets, puits, lavoirs et mares jalonnent la commune et conservent la mémoire des usages du passé.



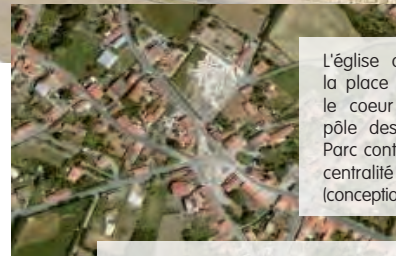
Le village "en étoile" de St-Denis-du-Payré marque des rues convergeant vers la place du centre-bourg. L'eau s'immisce discrètement dans ce village du marais desséché.

Dans de nombreux villages du marais mouillé, le bâti s'organise **autour d'une rue principale parallèle à une voie d'eau, prenant ainsi la forme du village-rue.**

Serpentant le long d'un coteau calcaire en limite de marais, cette rue principale permet aux usagers, via les venelles, d'accéder à de nombreux ports et cales dont les usages évoluent.

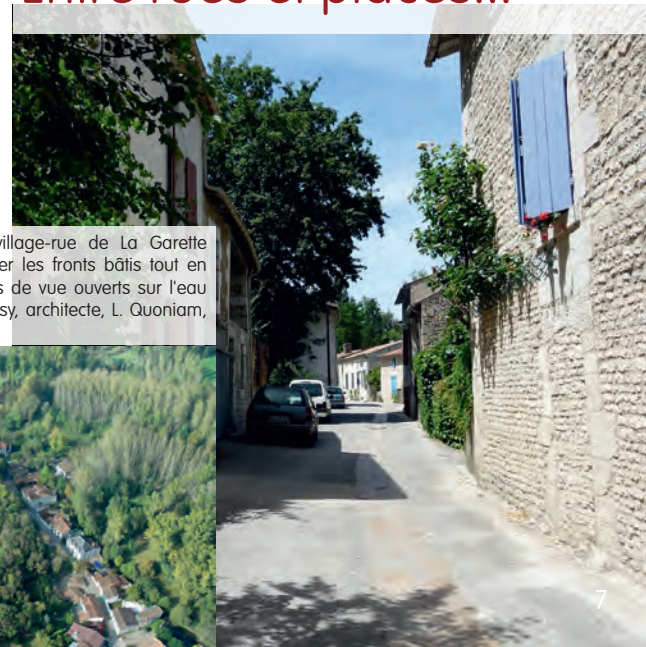


Au sein du marais mouillé, le village-rue de La Garette est particulièrement emblématique du rapport étroit entre les espaces publics et l'eau.



L'église de Saint-Denis-du-Payré, domine la place du centre-bourg et marque ainsi le cœur du village. L'aménagement du pôle des espaces naturels porté par le Parc contribuera à renforcer la qualité et la centralité de l'espace public.
(conception : Frênesis, architectes - Maillezaïs).

Entre rues et places...



La rénovation du village-rue de La Garette a permis de valoriser les fronts bâtis tout en soulignant les points de vue ouverts sur l'eau (conception : V. Brossy, architecte, L. Quoniam, paysagiste - Paris).



L'importance du diagnostic et du programme

Le diagnostic est une étape essentielle à la qualité de toute opération d'aménagement.

Un projet d'aménagement n'est pas qu'une compilation de réponses techniques. Il doit tisser des liens avec son environnement, se greffer au village, prolonger l'ambiance d'un site, s'inscrire dans son histoire... A travers l'étape du diagnostic, l'observation du bâti et des lignes de force du paysage vous permet de mieux les comprendre et d'intégrer le nouvel aménagement aux caractéristiques du lieu.

Confiez à votre maître d'oeuvre des documents d'archives tels que les photographies, cartes postales, plans et cadastres anciens, pour mieux comprendre l'organisation et l'évolution historique de votre commune. Cette analyse permet d'ancrer les nouveaux aménagements dans la continuité et le respect de l'identité communale.



Cet extrait cartographique du cadastre napoléonien de la commune de Maillé permet de comprendre l'organisation du village et ses liens à l'eau.



A Maillé, cette carte postale ancienne a inspiré le réaménagement de la rue principale.

Un paysage aux lignes pures

DIAG 1.1

lecture du paysage :

une composition géométrique pure

Un faisceau de lignes de construction rectilignes et parallèles convergent vers un seul point de fuite situé sur la ligne d'horizon. La composition géométrique pure avec des éléments dits naturels comme l'eau et les végétaux est spectaculaire. Le front végétal dense renforce cette linéarité. Seul le chemin est minéral de couleur grise dans un tableau où domine la couleur verte.

La fonction de halage a pour ainsi dire façonné le paysage.



alignement de frênes

Lors de l'étude préalable à la restauration des ports de Saint Sigismond, un diagnostic complet a permis d'identifier les enjeux patrimoniaux.

Source : Geneviève Robert, architecte - Bordeaux.

Cheminer du projet à la réalisation

Pour tout projet d'aménagement, les quelques points présentés ci-dessous vous mèneront sereinement de l'intention à la réalisation. Réservez-vous un temps de réflexion suffisant pour votre projet.

Prenez soin de la cohérence de votre programme d'aménagement avec votre projet communal d'ensemble, porté par les documents d'urbanisme (POS, PLU...). Vos futurs aménagements doivent s'inscrire dans **une vision à long terme du développement de votre commune.**

Mettez en place une démarche d'information et de concertation avec les habitants, en amont et pendant son élaboration. Cela vous permettra d'enrichir votre connaissance des attentes des usagers tout en favorisant l'acceptation de certains choix et la compréhension des contraintes d'utilité publique auprès d'eux.

Faites appel aux professionnels de l'aménagement pour garantir la qualité de vos futurs espaces publics : paysagistes, urbanistes, architectes... Avec leurs compétences et expériences, ils apporteront les réponses adaptées aux caractéristiques du site d'implantation de votre projet et de vos problématiques. Par ailleurs, ils seront en capacité de déterminer le coût global du projet et garantiront également la qualité et la conformité des travaux lors de leur réalisation par les entreprises.

Demandez conseil à vos partenaires dans les domaines de l'aménagement du territoire (voir au dos de cette brochure). Parc interrégional, CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), services de l'Etat... vous assisteront dans la formulation de vos intentions ainsi que dans la mise en œuvre de vos démarches, procédures réglementaires ou demandes de subventions. Selon l'importance du projet, vous pouvez également faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un accompagnement juridique, administratif ou technique.

Constituez un groupe de travail pluridisciplinaire et sollicitez-le à chaque étape de votre projet. Votre projet s'enrichira ainsi de multiples regards.

Asavoir lorsque vous faites appel à un maître d'œuvre.

Le déroulement des missions de maîtrise d'œuvre est encadré par la loi n°85-704 dite "Maîtrise d'Ouvrage Publique" (MOP).

Le maître d'ouvrage définit le programme de l'aménagement et l'enveloppe budgétaire, mobilise les moyens financiers nécessaires et commande les études et les travaux.

Le maître d'œuvre est chargé d'élaborer le projet. Il réalise les études préalables et assure le suivi des travaux. La qualité du projet repose en grande partie sur sa capacité à proposer une bonne composition des espaces et un choix de matériaux locaux adaptés aux lieux et aux usages. Le maître d'œuvre devra aussi intégrer les contraintes de gestion et d'entretien de l'ouvrage afin d'en assurer son bon fonctionnement.

Lors du choix des entreprises, soyez attentifs à leurs références, savoir-faire et chantiers conduits sur d'autres sites. Veillez à la bonne mise en œuvre des matériaux préalablement choisis avec votre maître d'œuvre.

Maître d'ouvrage, partenaires, maître d'œuvre et entreprises forment une équipe dont la bonne collaboration et le respect des compétences de chacun garantissent la réussite du projet.

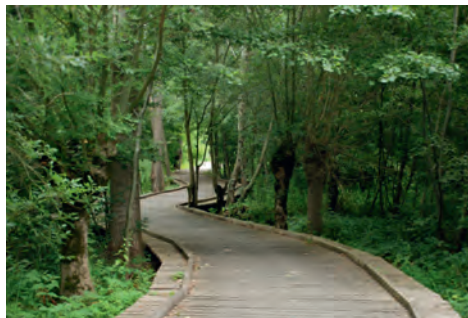
Aménager dans le respect du site

L'observation de l'organisation de votre village vous permettra de concevoir des aménagements cohérents avec leur contexte paysager.

Prendre appui sur l'existant

Prenez le temps d'observer le site d'implantation de votre projet. Appuyez-vous sur ses caractéristiques : historique, éléments bâtis et naturels (végétation, eau, relief), points de vue à préserver et orientation. Vous contribuerez ainsi à l'intégration du nouvel aménagement

A Magné, un itinéraire cyclable reliant Coulon et La Garette a été conçu en fonction du site : le cheminement a été créé en s'appuyant sur la trame paysagère et les mares existantes. Il serpente entre les frênes qui ont été conservés (conception : atelier Graziella Barsacq, paysagiste, Floirac et Sophie Blanchet, architecte - La Rochelle / CG79).



Améliorer les entrées de bourg

Les paysages ruraux du Marais sont caractérisés par des limites franches entre paysage naturel, agricole, et paysage bâti. **Les entrées de bourg constituent une transition à soigner entre ces deux types d'espaces. Elles génèrent également un effet de "vitrine" pour votre commune.**



A La Laigne, des murets mettent en valeur l'entrée de bourg tout en favorisant le ralentissement des véhicules, offrant une alternative intéressante aux ronds-points banalisants (conception : P. Curutchet, architecte - La Rochelle).

Intégrer les nouveaux quartiers

Vous pouvez améliorer l'insertion de vos nouveaux quartiers en les implantant au cœur ou en continuité du bourg ancien. Différentes solutions peuvent être trouvées : aménagement de liaisons douces en lien avec le village, traitement paysager et architectural favorisant une continuité visuelle avec le bourg.



A Esnandes, ce nouveau quartier au paysage arboré s'accroche au bourg ancien et offre des espaces publics généreux, incluant des liaisons piétonnes.



A La Ronde, le village conserve son caractère rural : le clocher constitue un point de repère qui s'inscrit dans le paysage, dont la vision préservée n'a pas été banalisée par des constructions mal intégrées.

A chaque lieu, sa réponse !

Votre maître d'oeuvre vous aidera à trouver les réponses adaptées aux lieux et en cohérence avec les activités qui s'y déroulent.

Composer avec le végétal et le minéral

Selon les caractéristiques du site, de multiples associations sont possibles entre végétaux (de l'arbre au couvre-sol...) et éléments minéraux (chemins pavés, mobilier, murets...). Si vous reprenez le choix du végétal, pensez, dès la conception du projet à **prévoir des emplacements pour vos futurs espaces verts**. N'oubliez pas d'anticiper leur gestion future dans le choix de leur implantation !



A Frontenay-Rohan-Rohan, le parvis de la mairie a été travaillé de manière à accompagner le front bâti par une alternance de bandes végétales et minérales (conception : Didier Moreau, architecte - Niort).



A Saint-Jean-de-Liversay, les abords de l'église associent végétal et minéral grâce à différents matériaux au sol, un engazonnement et des plantations.
(conception : S. Blanchet, architecte - La Rochelle).

Avant réaménagement, la place du Mazeau était banalisée par son caractère excessivement routier et uniforme. Sa requalification a consisté à réorganiser l'espace et à le composer avec des matériaux de qualité utilisés en alternance
(conception : L. Chauvac, paysagiste - Paris).

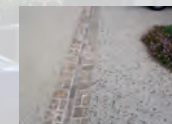
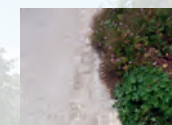
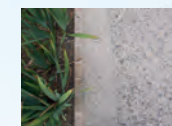
Avant réaménagement



Après réaménagement



Après réaménagement



Sur la place du Mazeau, l'agencement de différents matériaux facilite la lecture du site et ses usages, tout en améliorant le cadre de vie.

Bien choisir vos matériaux

Choisissez vos matériaux dans l'idée de sobriété caractéristique de nos espaces ruraux. De nombreuses possibilités existent pour rompre avec l'uniformité de l'enrobé noir. En tant que matériau local, la pierre calcaire représente une solution intéressante entre tradition et modernité, dès lors que le végétal ainsi que d'autres matériaux viennent rythmer son utilisation.

Révéler l'identité du marais

Nos communes recèlent de multiples éléments patrimoniaux, fruits de notre identité collective que nous pouvons valoriser à travers l'aménagement des espaces publics.

Cultiver le lien à l'eau dans nos villages

Au sein de nos villages, de nombreux espaces publics comme les ports et cales mais aussi les mares étaient autrefois des espaces fédérateurs dédiés à diverses activités économiques et quotidiennes. Afin qu'ils ne soient pas oubliés, vous pouvez faire perdurer ces liens à l'eau en les réhabilitant tout en les adaptant à des usages renouvelés (promenade, découverte du patrimoine, éducation à l'environnement, manifestations festives, mise à l'eau des embarcations...).

Avant réaménagement, le port de la Gachère de Saint-Hilaire-la-Palud était un espace comblé, délaissé et envahi par la végétation. Après réaménagement, le port redevient un espace public reliant le village et le marais, pour le plaisir des habitants comme des visiteurs ! (conception : M. Nicolet, Niort, G. Garos, paysagiste - Nantes).

Avant réaménagement



Après réaménagement



A Saint-Georges-de-Rex, le lavoir de Richebert restauré constitue un lieu caractéristique du village (conception : G. Robert, architecte - Bordeaux).



Le port du Vanneau, réaménagé, améliore le cadre de vie des habitants et accueille des manifestations traditionnelles. (conception : Archidée - J. N. Maury, architecte - Challans).

Au-delà de la préservation de notre patrimoine, redonnons-lui une nouvelle vie !



A Saint-Sigismond, la restauration du Grand port a permis de souligner les lignes de force du canal tout en proposant des matériaux contemporains (conception : C. Guilton, L. Cremel, paysagistes - Paris).



L'embarcadère situé aux pieds de l'Abbaye de Maillezaïs a été réalisé en platelage bois valorisant ainsi la qualité végétale des lieux. (conception : J. Courilleau, paysagiste - Angers).



Le réaménagement de la place de la mairie à Taugon a permis de recréer un quai et d'élargir une voie d'eau, redonnant ainsi à l'eau sa place au cœur du village. (conception : C. Guilton, L. Cremel, paysagistes - Paris).

L'eau, notre identité commune...

Privilégier la sobriété d'aménagement



A Lairoux, un traitement au sol et un mobilier sobres soulignent le parvis de l'église.
(conception : BSM - Les Sables d'Olonne, Saoudi, architecte - Nantes).



A Saint-Benoist-sur-Mer, l'église est entourée d'un écrin de verdure évoluant au fil des saisons.
(conception : F. Limousin - le Bignon).

Le patrimoine maraîchin s'inscrit dans une ambiance rurale, à travers des formes architecturales privilégiant la sobriété et la discrétion. Un aménagement d'espace public est réussi lorsqu'il révèle les qualités du lieu : front bâti, petit patrimoine, façades de bâtiments publics, venelles, points de vue, arbres remarquables...Il ne s'agit pas d'encombrer un espace par un empilement d'éléments mais de favoriser une harmonie générale.

Aménager dans la sobriété permet également de réaliser des économies sur votre budget !

Mettre en valeur le petit patrimoine ainsi que les espaces secondaires

Places et rues principales cohabitent avec **un ensemble d'espaces secondaires, formé de ruelles et venelles typiques du Marais poitevin**. Leur caractère intime les rend particulièrement adaptées aux usages piétons et cyclistes, tandis que leur tracé est souvent ponctué d'éléments de patrimoine contribuant à maintenir une ambiance rurale.

Le réaménagement d'une rue ou d'une place est l'occasion de révéler ces témoins du passé et devient pour certains l'opportunité de valoriser le cadre bâti.



A Epannes, une venelle et son puits ont été mis en valeur avec un jeu de pavages calcaires, créant l'impression d'avoir toujours existés.
(conception : K. Millet, architecte - Saintes).



Le port d'Aziré (Benet) a fait l'objet d'une restauration sobre visant à mettre en valeur son caractère bucolique et ses qualités architecturales et paysagères liées à l'eau.
(conception : J. Courilleau, paysagiste - Angers).

Trouver des alternatives au "tout routier"

Nos rues, chemins, espaces de stationnement forment de véritables traits d'union au sein de nos communes et ne doivent pas être traités seulement pour leur rôle routier.

Aménager des cheminements aux multiples usages

Prévoir plusieurs usages au sein des rues, c'est assurer la cohabitation entre différents usagers et modes de déplacements (voitures, cycles, piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite...). Les rues deviennent ainsi des espaces conviviaux, propices à la découverte du patrimoine bâti, elles peuvent également être l'occasion de donner aux piétons une place prioritaire par rapport à la voiture et répondre plus globalement aux objectifs du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Différents traitements de voirie, grâce à divers modes de déplacements peuvent cohabiter : jeux de pavages calcaires, enrobé grenailé, béton bouchardé, mais également trottoirs végétalisés... Ils participent aussi à la trame verte et bleue par leur fonction de corridor écologique.



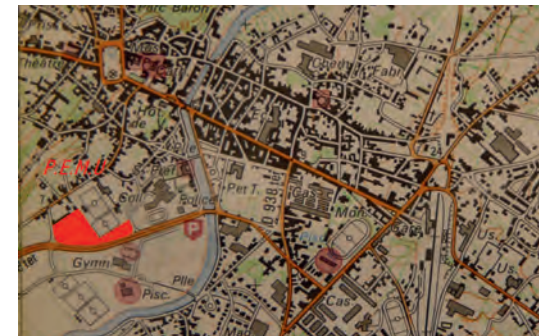
Le cheminement cyclable de Bessines épouse le site dans lequel il s'inscrit : largeur réduite entre les frênes et les peupliers conservés matérialisant un effet de seuil, cheminement calcaire adapté au marais et à l'usage cyclable, pont aux couleurs et matériaux intégrés aux lieux.



A La Laigne, le "routin du lavoir" permet de traverser à pied le centre-bourg tout en offrant la possibilité de découvrir un lavoir ancien. Un simple revêtement calcaire s'adapte au caractère naturel du site.



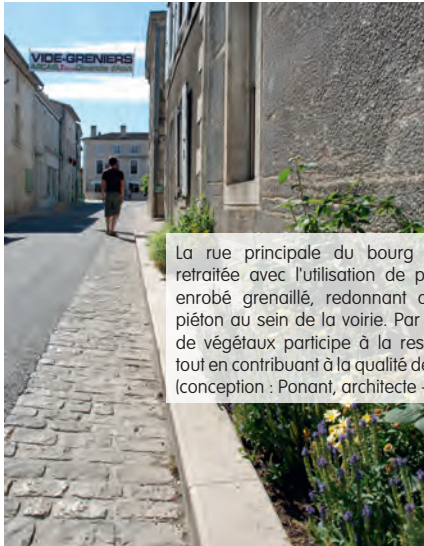
La passerelle de la Sèvre reliant les deux Régions a été restaurée dans un double objectif : mise aux normes pour les usages cyclistes et piétons (piles neuves, garde-corps) et respect des caractéristiques patrimoniales de l'ouvrage (conception : J. M. Weill, architecte - Paris).



A Fontenay le Comte, le projet du pôle d'échange multi-usages (P.E.M.U) permettra de relier le centre ville depuis la gare routière par un cheminement piéton continu.

Donner au projet une dimension adaptée et évolutive

Vous pouvez concilier intégration paysagère, économie d'espace et optimisation des usages et des emprises à travers l'aménagement de certains espaces publics, comme les aires de stationnement. Différentes solutions existent pour insérer le projet dans son contexte, tels murets, végétaux, traitement de sol... Par ailleurs, l'aménagement des aires de stationnement peut s'adapter aux variations de fréquentation pouvant intervenir durant l'année. **Leur composition, surface, traitement sont à calibrer en fonction de l'échelle du projet, son contexte et de l'affluence ponctuelle.**



La rue principale du bourg d'Arçais a été retrofitée avec l'utilisation de pavage calcaire, enrobé grenailé, redonnant de la place au piéton au sein de la voirie. Par ailleurs, l'usage de végétaux participe à la respiration du bâti tout en contribuant à la qualité de l'espace public (conception : Ponant, architecte - Rochefort).



La coulée verte à Champagné-les-Marais favorise les déplacements doux et offre un cadre de vie agréable et sécurisé (conception : G. Tanguy, paysagiste - Fontenay-le-Comte).



A Maillé, les trottoirs sont en sable calcaire, accompagnés de plantations laissant l'eau pluviale s'infiltrer naturellement. Les véhicules sont peu visibles grâce à la végétation (conception : Y. Nicolas, architecte-Sainte Hermine, G. Tanguy, paysagiste - Fontenay-le-Comte).



A Sansais (à gauche), Coulon (à droite) et Arçais (en haut), ces parkings ont été aménagés avec la prise en compte des affluences estivales. En alternative à l'enrobé, un revêtement calcaire couvre une aire de stationnement permanente. Un parking annexe, fait d'un mélange terre-pierre perméable, offre l'aspect d'une prairie et est seulement ouvert l'été. Ces espaces permettent aussi d'accueillir d'autres usages de loisirs et de détente tout au long de l'année (conception : Mutabilis, paysagistes, Paris / CG79).



Intégrer le mobilier aux aménagements

La diversité de vos aménagements contribuera à répondre aux différents usages tout en évitant la banalisation des espaces publics.

Créer des espaces de vie conviviaux

Vous pouvez aménager des espaces conviviaux et facteurs de centralité, tant au sein du centre-bourg qu'à l'intérieur de vos nouveaux quartiers. Lors de leur conception, prévoyez des espaces dédiés à la rencontre entre voisins, tels placettes, espaces verts, aires de jeux,... Veillez à appuyer autant que possible les bancs et autres mobiliers à de l'existant (mur, végétal) et à réserver des zones d'ombre. **Ainsi, vous contribuerez à créer de véritables vies de quartier à l'intérieur de votre commune.**



A Esnandes, le choix d'un mobilier avec table à 4 bancs incite les habitants à se retrouver autour d'un lieu d'échanges, jusqu'alors inutilisé.

Choisir son mobilier en lien avec le projet



A Magné, le mobilier fait partie intégrante de la conception du cheminement cyclable en bois (conception : G. Barsacq, paysagiste - Floirac / CG 79).

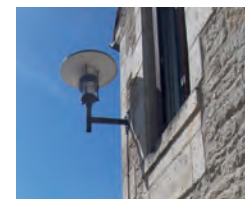
Un mobilier bien choisi contribue à la valorisation d'un espace public. Veillez à choisir et à planter le mobilier dans le respect des lieux et en cohérence avec votre projet d'aménagement.



Au port de Courdault, les murets-bancs en pierre calcaire structurent l'espace public tout en permettant l'assise sans ajout de mobilier supplémentaire (conception : L. Chauvac, paysagiste - Paris.).



Les bornes d'éclairage des parkings de l'Autremont (Coulon) : matériau, forme, hauteur, couleur traduisent une sobriété d'aménagement.



Au Mazeau, l'éclairage vient se greffer en applique sur le bâti, favorisant son intégration et libérant le trottoir de tout obstacle, les porte-vélos présentent une couleur en cohérence avec le mobilier existant.

Privilégier une signalétique discrète mais efficace

Micro-signalétique et enseignes

Moyen de repérage important dans nos communes, la micro-signalétique apparaît comme une composante prégnante de nos villages. Elle vient trop souvent se “poser ou s’ajouter” sans cohérence avec le paysage environnant. Sa surcharge, sa diversité et son mauvais positionnement nuisent souvent à la lisibilité de l'information.



Un code couleur vert/blanc (Le Mazeau, Sainte Radegonde des Noyers, Coulon), ou marron/beige (Angliers), est lisible et s'intègre au village. De préférence, le support pourra être adossé à un mur ou de la végétation.



Signalétique vélos, support en bois de peuplier retifié.



A Coulon, le choix de l'enseigne et de la signalétique de la Maison du Marais poitevin s'est effectué en s'appuyant sur la gamme de couleur du cadre bâti et naturel et offre une homogénéité de l'ensemble de la place.



A La Grève-sur-Mignon, l'enseigne de la mairie est un marqueur identifiant et participe à la qualité dynamique des espaces publics.

A Nieul-sur-l'Autise, une ligne graphique de qualité met en valeur les noms des rues de la commune.



La qualité d'un espace public tient dans un ensemble de détails qui doivent être choisis avec sobriété dès le départ avec votre concepteur et qui font partie intégrante du projet. Les propositions émergeront d'un bon diagnostic et de l'attention que l'ensemble des acteurs lui porteront !





Gérer nos espaces publics en respectant l'environnement

Gérer en respectant la santé et l'environnement

Le Marais poitevin, en qualité de zone humide, est encore plus qu'ailleurs, un espace sensible aux pollutions. Des pesticides déversés à 60 kilomètres des côtes ont un impact direct sur les coquillages, les poissons... la vie animale en Baie de l'Aiguillon.

Pour préserver l'équilibre écologique du Marais

250 espèces d'oiseaux, 54 de mammifères, 53 de libellules, 25 d'amphibiens et de reptiles, 38 de poissons, 72 de papillons, 700 variétés de plantes, 26 habitats naturels d'intérêt européen : le Marais poitevin est riche d'une biodiversité exceptionnelle et fragile.

Les produits chimiques sur le milieu naturel perturbent la productivité des écosystèmes et provoquent la disparition des espèces.

Pour notre santé

L'utilisation des pesticides est encore très répandue dans les pratiques d'entretien de nos espaces publics, de nos voiries et de nos jardins privés. Or, ces produits sont un danger pour notre santé : irritations cutanées, maux de têtes, nausées, cancers, etc. **A long terme, les pesticides ont prouvé leur dangerosité sur le système neurologique humain : maladies d'Alzheimer, Parkinson...**

Parce que les chiffres sont alarmants !

1 gramme de pesticides peut rendre non-potable **10 millions** de litres d'eau.

La France est encore le **premier consommateur européen** de pesticides et le troisième utilisateur mondial derrière le Japon et les États-Unis avec dix fois moins de surface que ces derniers.

91 % des points de mesure des cours d'eau en France révèlent la présence de pesticides.

Plus d'informations : <http://www.info-pesticides.org/>

Une réglementation renforcée

En octobre 2009, l'Union Européenne adopte une nouvelle réglementation sur l'emploi des pesticides. Elle précise que leur application devra être restreinte ou interdite dans les zones fréquentées par le grand public : parcs, jardins publics, écoles, terrains de sport...

Une traduction concrète devra en être faite dès 2011.

D'ores et déjà un arrêté préfectoral a été pris dans chaque département du marais*. Il stipule que "l'usage des pesticides est interdit sur le réseau hydrographique, même à sec (fossés, points d'eau, puits et forages) ainsi que sur les ouvrages d'évacuation pluviale (avaloirs, caniveaux, bouches d'égouts)".

Ces arrêtés datent de 2009 et 2010, et prennent effet dès aujourd'hui. Ils indiquent qu'une peine pouvant aller jusqu'à 75 000 euros d'amende et deux ans d'emprisonnement est encourue.

*Arrêtés préfectoraux :

Charente-Maritime : 21 avril 2009

Deux-Sèvres : 8 juin 2009

Vendée : 17 mars 2010



... dans la logique du vivant!

Nos espaces verts publics sont de véritables poumons pour nos villages. Il est important de les gérer dans une logique environnementale.

Rôle du végétal

Le végétal est souvent employé pour "embellir" l'espace. Or, il remplit de nombreux autres rôles. Ainsi, selon les lieux et les besoins, le vocabulaire végétal permet un écran visuel, une limite séparative, de l'ombrage, des vues et perspectives, une continuité d'une trame existante, une mise en valeur du patrimoine bâti, une régulation climatique, une continuité écologique... et participe à la singularité de nos villages et à notre qualité de vie. Le caractère végétal compose nos paysages sous une diversité infinie : espèces, formes, couleurs, hauteurs, densités, matières, intensités, lumières, contrastes...



A Marans, le projet de lotissement a tenu compte du patrimoine végétal existant : cette haie préservée, constitue un refuge pour une faune spécifique.



Sur la RD 1 (Magné), cette cathédrale de verdure symbolise la trame traditionnelle du paysage maraichin du marais mouillé, alignement de frênes, peupliers et haies champêtres. Elle participe au maintien et à la continuité des corridors écologiques.

Au regard des enjeux écologiques, la diversité des essences et des strates végétales offre un panel de floraisons et de fructifications échelonnées dans le temps qui garantit une source de nourriture pour les insectes pollinisateurs, oiseaux nicheurs et autres petits mammifères. Les essences locales : troène, aubépine, épine noire, viorne lantane et obier, sureau noir, églantier, lierre terrestre, clématite sauvage (...) sont à privilégier. Des espèces nobles telles que les chênes, le frêne, le merisier peuvent donner de la structure aux ensembles paysagers et constituer alors des strates supérieures de nidification et de refuges pour des espèces spécifiques. A chaque étage une espèce donnée... là aussi la multiplicité génère la diversité et au final l'équilibre et l'harmonie...



Préservons la biodiversité, ses milieux, son écosystème.

En laissant les milieux évoluer dans un processus naturel, nous permettons le retour des insectes, des micro-organismes, et participons à la restauration de l'équilibre biologique.

Les espèces végétales spontanées constituent un écosystème qui offre gîte et couvert à de nombreux insectes et oiseaux. Non traités, les espaces qui les accueillent dans le cadre d'une gestion différenciée ou écologique permettent l'accueil et le développement d'espèces locales.

Un accent particulier peut être porté sur les bandes enherbées maintenues le long des chemins et des haies champêtres. Leur gestion extensive, sans traitement chimique et au moyen d'une fauche ou d'un broyage tardif, permet aux espèces végétales d'assurer leur cycle complet de développement depuis la floraison jusqu'à la fructification et par là-même, l'occasion de continuer à offrir, notamment aux insectes du sol, un refuge et de la nourriture. De fil en aiguille, qui dit insectes dit ressource alimentaire pour de nombreux oiseaux tels que le rouge-gorge, si familier ou les hirondelles sans lesquelles le printemps ne serait pas !

De plus, un entretien tardif des végétaux permet au fil de la saison estivale un enrichissement du sol ainsi que le développement d'une microfaune associée.

C'est alors que l'on parle d'un substrat « vivant », en équilibre.

Favoriser la diversité !

La gestion différenciée, une approche raisonnable et durable pour concevoir et entretenir nos espaces verts.

La gestion responsable ou **gestion différenciée** permet d'organiser la gestion des espaces verts et l'affectation des moyens humains et techniques, d'améliorer la qualité de vie et d'usages en diversifiant les entités paysagères, les milieux et les espèces.

S'inspirant parfois de techniques agricoles traditionnelles, elle propose de mettre en place des modes d'entretien diversifiés, adaptés aux différents types de milieux et de ses destinations : du plus sophistiqué au plus « naturel », en passant par les zones d'activités.



Le parc de l'Hôtel de Ville, lieu de prestige, au traitement sophistiqué, à l'instar d'arbustes et de rosiers sont pérennes. Sur une dizaine d'années, on a observé la modification progressive des espèces plantées.

Depuis une dizaine d'années, la ville de Marans conduit cette démarche de manière exemplaire ; 6 espaces complémentaires vous sont présentés.



Ici, dans le camping, se développe le principe de la taille à main levée en vagues irrégulières. Cela donne un effet de mouvement des haies en rapport avec les étages de végétation haute du boisement protégé qui entoure le terrain. Elle offre un univers ludique inspiré des jardins en mouvement du paysagiste Gilles Clément.

Route de Surgères : mode de gestion des massifs en milieu sec ; aucun arrosage, aucun produit chimique et une sélection précise d'espèces de milieu sec. Le massif est couvert d'une couche de cailloux qui aère et protège le sol et augmente le phénomène de condensation qui suffit à répondre aux faibles besoins en eau. L'expérience a été concluante après une série d'essais et d'adaptations successives.



Sur l'ancienne voie de chemin de fer, des micro-ambiances sont créées en jouant sur les différentes hauteurs d'herbes.

Des massifs secs sont placés à l'extrémité du chemin, près de l'entrée des lotissements. Ces espaces de transition traités simplement, sont composés en partie de plantes « sauvageonnes », et d'un espace boisé.



Jouer avec la nature, passer du jardin "contrainte" au jardin "plaisir"...

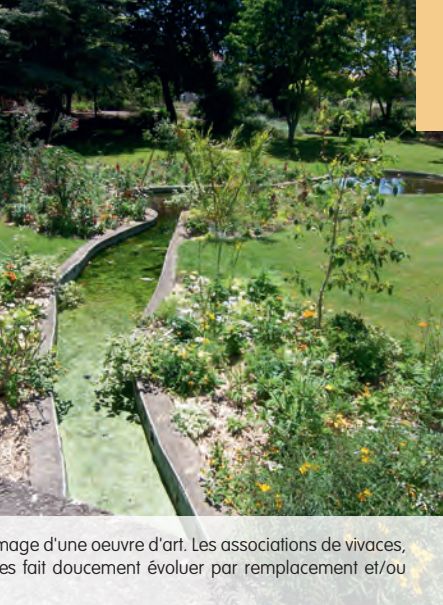


Image d'une oeuvre d'art. Les associations de vivaces, les fait doucement évoluer par remplacement et/ou

Les massifs secs du nouveau lotissement : une partie du massif est couvert par des films plastiques, l'expérience d'autres types de paillages n'avait pas été, dans ce cas, assez efficace contre le lixivier. Aucun pesticide n'est utilisé dans ce lieu situé en proximité directe des habitations.



Protection de l'environnement et gestion raisonnable ne veulent pas dire moins de fleurissement ! Cela signifie un fleurissement différent et surtout moins consommateur d'eau, d'engrais, de pesticides et d'entretien.

Les embellissements de Marans, ville classée "4 fleurs" et honorée de 3 papillons au titre de la charte Terre saine (p.31), deviennent un objet de visite générant une renommée qui dépasse l'échelle régionale et des retombées économiques locales !



Les pelouses à développement spontané contrôlé ; Ce type de gestion simplifiée (moins de tonte) permet l'installation d'une grande variété de plantes et favorise également la diversité faunistique. La pelouse devient alors une composition végétale au même titre qu'un massif. Ce type de traitement est très apprécié et fait à présent partie de l'image de la zone d'activités commerciales.

A Marans : "La révolution culturelle est en marche !"

Bernard Ferrier, Maire de la commune se réjouit de valoriser 30 hectares d'espaces verts, tout en y appliquant une gestion durable.

"La transformation des pratiques de la ville sur cette question s'est mise en place progressivement depuis l'an 2000, avec notre chef jardinier Michel Gallais.

Nous avons réduit de 60 % les apports en eau, et supprimé engrais chimiques et insecticides. La part espaces verts du budget communal a diminué de 1 %, s'établissant à 1,77 % (avec une équipe de 5,5 personnes + 1 saisonnier): pour 1000 € de taxes moyennes annuelles, son coût par foyer revient à 17 €, l'équivalent de deux pizzas ! Dans le même temps, les espaces verts ont augmenté de 2 ha (passant à 30 ha dont 1600 m² de vivaces et graminées, 289 m² d'annuelles et 700 m² traités en semis naturel) et les embellissements ont quadruplé en surface, tout en arrosant moins !"

L'exemple de Marans répond à un contexte particulier : il est encourageant même si chaque commune doit trouver sa propre réponse.

Procéder étape par étape

1 **Pour débuter**, il est essentiel de nommer un élu référent pour les espaces verts au sein du conseil municipal. Il accompagnera l'agent municipal tout au long de cette démarche de changement de pratiques.

2 **Pour simplifier la réalisation du plan de gestion**, utilisez une carte détaillée de la commune et rendez vous sur le terrain. Vous pourrez ensuite identifier les zones selon leurs usages, leurs types de revêtement et leur entretien.

3 **Une fois réalisé l'inventaire** des techniques utilisées par la commune, vous pouvez commencer à réfléchir sur de nouveaux modes d'entretien selon les espaces répertoriés et leurs usages.

4 **Ainsi vous procédez étape par étape** et vous adaptez la gestion aux moyens dont vous disposez. La transition ne doit pas être soudaine et doit se faire progressivement. N'oubliez pas de communiquer sur vos actions tout au long de votre démarche !

Faites passer le message auprès des professionnels !

Intégrez ou faites intégrer vos préoccupations environnementales dans le cahier des charges des bureaux d'étude et des entreprises qui interviennent sur la commune... et qui risquent de continuer à travailler selon d'anciennes habitudes si la politique de la commune n'est pas clairement exprimée !

Une commune sans pesticides : c'est possible !

"A Amuré, cela fait maintenant quatre ans qu'une réduction progressive des pesticides est mise en place. Depuis 2008, l'agent communal n'utilise plus de produits toxiques.

L'enherbement naturel a été favorisé, ainsi que le désherbage manuel." indique Jean-Jacques Guillet, maire d'Amuré.

Aujourd'hui, grâce à une information dans le bulletin municipal et à un agent technique motivé, les habitants ont bien intégré cette démarche et s'approprient petit à petit l'espace public participant aussi à sa gestion. De plus, les efforts de la commune ont été récompensés par la mention spéciale "zéro pesticide" attribuée par la Charte Terre saine Poitou-Charentes.

Pour l'avenir, la commune veut intégrer cette approche environnementale dans ses futurs projets : trottoirs enherbés pour le nouveau lotissement et pourquoi pas allées engazonnées pour le cimetière.

A Amuré, les massifs de la mairie sont peuplés de plantes de prairie.

Quelques repères pour amorcer le changement

Le plan de gestion : un outil indispensable !

Le plan de gestion est l'outil idéal pour identifier les pratiques actuelles de la commune, quelque soit sa taille. Cette connaissance est importante pour envisager les changements étape par étape. Le plus simple est de commencer par des zones tests pour sensibiliser les habitants, comme les cours de récréation ou les zones excentrées.

Au niveau communal

Routes départementales : entretien par le
----- Conseil Général

Chemins
sable ou pierre
..... Environ 48 km
9.6 ha de bermes
20 ha de chemins

Chemins
goudronnés
----- Entretien :
Broyeur sur tracteur

Pelouses naturelles
Chemins verts
Sentiers
===== Environ 5 ha
Entretien :
Tondeuse
Débroussailluse

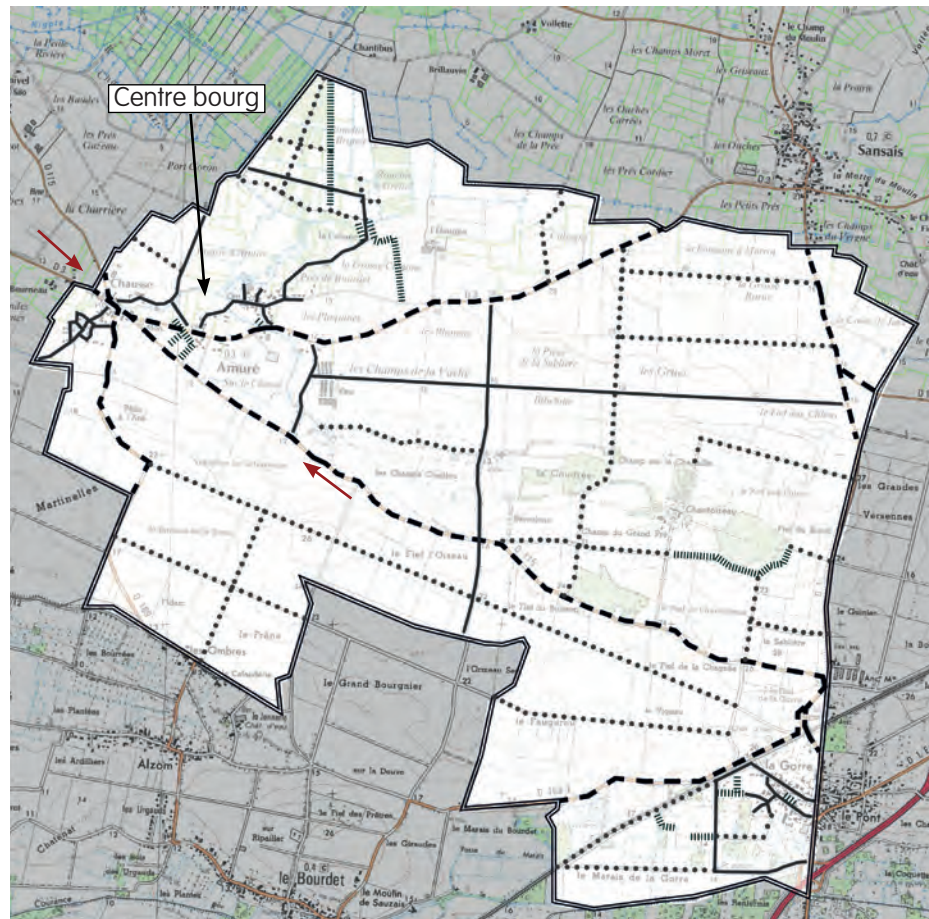
Au niveau du bourg

Entrées de bourg →
Ces zones excentrées sont propices pour
créer des zones tests.

Centre bourg
Instaurer un nouveau mode de gestion par
petites touches.

Autours de la mairie
Jardin de "prestige" : à l'image des volontés
municipales.

Cimetière
Inciter les riverains à s'investir. Penser
à une conception alternative (allées
engazonnées...)



A Amuré, le plan de gestion a permis de définir un entretien respectueux de l'environnement en fonction des types d'usage.

Vers de nouvelles méthodes de travail

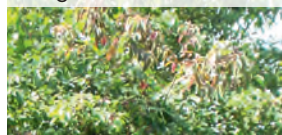
Pour changer les habitudes, il faut accepter de modifier les essences et de gérer le temps de travail des agents différemment.

Un choix d'essences adaptées

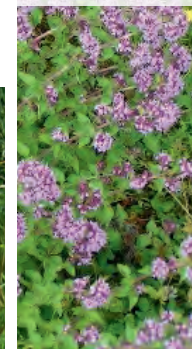
Selon les milieux (climat, sol, exposition, géographie, usages...), le choix des végétaux constitue la clé d'un massif cohérent et harmonieux. Aussi préférez des plantes locales, pérennes (vivaces, ligneux, arbustes, herbacées sauvages ...), résistantes, des plantes hôtes et nourricières pour la faune, évitez les essences allergènes et/ou invasives, les plantes toxiques ou défensives à proximité des écoles,... Des plantations bien choisies permettent d'en réduire l'entretien, de limiter les besoins en eau, d'obtenir un meilleur résultat au développement et une cohérence élargie à l'échelle des grands espaces naturels. Un paysagiste, accompagné si besoin d'une association naturaliste, pourra utilement vous conseiller.



Erable champêtre, frêne, noyer, tilleul à petites feuilles, cormier, sorbier des oiseleurs, pommier franc, cognassier, noisetier, aubépine monogyne, prunelier, cornouiller sanguin, viorne obier, ...



Rose trémière, valériane, reine des prés, mauve sauvage, sauge des prés, fenouil, verveine, trèfle violet, origan sauvage, bouillon blanc, ...



Principe de palette végétale

Fleurissement

Le végétal ne se résume pas aux massifs de plantes annuelles. Variez les strates : enherbement, vivaces, graminées, arbres, arbustes, flore spontanée, espèces caduques et persistantes (qui favorise l'hivernage de certains oiseaux) ...



Dans le lotissement "Les Hauts de Plaisance" à Benet, on observe une hiérarchie d'entretien et une diversité des usages. De la prairie spontanée au terrain de pétanque, la gestion s'adapte au lieu.

Accepter les "sauvageonnes"

Les ruelles représentent des lieux où la végétation spontanée peut venir s'exprimer et participer au caractère bucolique des promenades pédestres



A Sainte Radegonde des Noyers, la végétation spontanée (rose trémière...) et les plantes cultivées s'appuient et s'associent sobrement au mur de pierre traditionnel du Marais poitevin.



A Nuillé-d'Aunis, les belles indésirables accompagnent les ruelles sans gêner le passage.



A Chailly-les-Marais on laisse courir les valérianes spontanées.

Prairie naturelle et tonte différenciée

Sur les bords de routes excentrées, la végétation spontanée s'exprime... De grandes surfaces autrefois délaissées sont réinvesties. La tonte peut être adaptée afin de garder des bosquets et des essences singulières et/ou parfois protégées. Des nichoirs, ruches, hôtels à insectes... pourront trouver leur place, permettre le retour de la faune et ainsi favoriser l'équilibre des milieux.



La Grève-sur-Mignon a adopté la tonte différenciée.

Fauchage



A Saint-Georges-de-Rex, des vagabondes fleuries s'installent le long des routes.

Une fauche raisonnable permet de conserver de nombreux corridors écologiques ou trames vertes. Les fauches durant les périodes sensibles sont à éviter (avril à août) et doivent être limitées aux seules zones à risques pour la sécurité (virages, panneaux...)

A Benet, on cultive la diversité des espaces !

Les élus de la commune de Benet s'investissent depuis 2008 dans une gestion environnementale des espaces verts.

Les agents techniques ont bénéficié des formations du Parc, puis ont mis en place les principes de base de la gestion différenciée : paillage, pluralité des espaces, différenciation de l'entretien, diminution voire suppression des pesticides...

La démarche se fait étape par étape. Aujourd'hui, la commune souhaite impliquer les Benétains dans l'embellissement de l'espace public en les incitant à entretenir eux-mêmes leur pas de porte, en distribuant des sachets de graines de sauvageonnes car le fleurissement permet de limiter la pousse des "mauvaises herbes".

« En apprenant de nos erreurs, nous espérons atteindre des résultats très satisfaisants mais nous avons encore 4 ou 5 ans d'efforts devant nous. » explique Danièle Laval, adjointe au maire.

Le Bassin d'orage du lotissement des hauts de Plaisance est aménagé sobrement et agréablement.

Des solutions techniques de bon sens !

Animer les espaces publics

Dans de nombreux cas, l'usage d'un seul trottoir peut suffire pour les déplacements doux, laissant ainsi l'autre côté des voies pour prévoir un aménagement différencié (végétal, minéral...).



A La Grève-sur-Mignon et à Angiré, le choix a été fait dès la conception de trottoirs fleuris ou enherbés.



Multiplier les séquences végétales

Tentez de nouvelles combinaisons et multipliez les ambiances végétales : jouer avec les volumes, les hauteurs, les intensités, les formes, les lumières, les profondeurs, ... offre des compositions visuelles riches et généreuses et permet par ailleurs de restaurer naturellement l'équilibre du vivant.



Dans les parcs (Marans) ou aux abords des routes (La Grève-sur-Mignon), les scènes végétales offrent un cadre de vie agréable pour tous les types d'usagers.



Travailler les limites



A Vouillé-les-Marais, le caniveau est une alternative à la bordure et délimite sobrement les massifs tout en facilitant leur entretien. En remplaçant les trottoirs par une bordure à hauteur de la route, vous faciliterez également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



Le végétal apporte une souplesse. Matériau vivant, il permet, selon les lieux, d'offrir des réponses complémentaires aux bordures minérales. Nieul sur l'Autise, à gauche - La Garete, à droite.



Favoriser les plantations de pleine terre et limiter l'arrosage

L'arrosage peut être diminué si les plantations sont adaptées au sol et au climat, ce qui renforce par ailleurs la résistance de la plante qui puise ses ressources en profondeur. Il est important de favoriser les plantations de pleine terre, plus appropriées, moins coûteuses et par ailleurs moins consommatrices en eau que les bacs.



Du bois broyé pour Courçon, de la paille au pied d'un arbre pour la Grève-sur-Mignon.



A La Taillée le paillage a été disposé dès la plantation terminée.



Galets et pierres pour Chaillé-les-Marais.

Opter pour des couvertures de sol naturelles

Le paillage (couche de matériaux protecteurs posés sur le sol) a énormément d'utilité pour les massifs fleuris. En plus de réduire les arrosages, il évite la prolifération des herbes indésirables, s'il est utilisé en épaisseur suffisante. Il protège le sol et l'enrichit en matière organique et son aspect esthétique ajoute à ses qualités ! On peut utiliser du bois broyé, des écorces, du paillage minéral... Mais aussi des déchets de tonte, après les avoir fait sécher et en petite quantité. En parallèle du paillage, les plantes couvre-sol offrent de nombreux avantages.



Un espace enherbé, comme ici à Triaize, en bordure du communal, évite la prolifération des mauvaises herbes et offre une alternative au paillage.



Gérer régulièrement et dans la durée



Sur le sentier des Charrières, aux Magnils Reigniers, une tonte régulière est effectuée par les agents en insertion pour entretenir ce lieu de promenade en limite du communal.

L'agent municipal : Clé du changement

Soucieuse des préoccupations environnementales, la commune de La Taillée, a souhaité, il y a deux ans, modifier les pratiques d'entretien de ses espaces verts. Mais, comme dans de nombreuses communes, les méthodes de travail étaient ancrées depuis longtemps.

M. Noël Leroux, l'agent communal, n'était pas vraiment convaincu par ce nouveau mode d'entretien : « Nous avons toujours fonctionné avec du désherbage chimique et il est difficile de repenser toute la gestion ».

Avec le temps, au fil de rencontres enrichissantes auprès de professionnels expérimentés et grâce à des formations adaptées et concrètes, M. Leroux a appris à appréhender les espaces verts autrement. Des techniques lui permettent de simplifier l'entretien, d'embellir la commune durablement et il est de plus en plus persuadé que cette gestion est une vraie solution à long terme. « Les plantes couvre-sols, les vivaces et le paillage permettent beaucoup de possibilités et sont plus adaptés à notre bourg ».

Aujourd'hui il soutient cette gestion et espère que les habitants prendront vite conscience des nombreux bienfaits de cette méthode y compris pour la santé.

COMMUNIQUEZ sur vos actions!

Tant dans la conception que dans la gestion des espaces publics, la communication vous permet d'expliquer votre action, que ce soit auprès des habitants, des techniciens, des élus. L'adhésion à vos programmes d'aménagement et de gestion nécessite de la patience et de la pédagogie !

De nombreux moyens de communication existent : réunions publiques, conférences, bulletins municipaux, animations scolaires ou associatives...

Pensez au bulletin municipal !

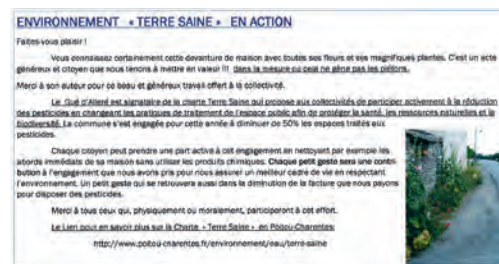
C'est le premier outil de communication de la commune. Les intentions du conseil municipal vis-à-vis de la gestion de l'espace public pourront y être clairement énoncées.



Session de formation à la gestion économe des espaces verts en 2010 à La Taillee Parc interrégional du Marais poitevin/CleOme.



Les réunions publiques et les conférences sont le moyen le plus direct pour communiquer auprès des habitants. Le Parc en organise régulièrement sur toutes les communes du Marais poitevin.



Extrait du Bulletin municipal du Gué d'Alleré.

Les panneaux d'informations sont très utiles sur les axes majeurs ou près des zones tests comme ici à Niort.



Copyright - Tous droits réservés à la Ville de Niort

Lorsque les habitants et/ou les écoles donnent l'exemple

Les riverains informés peuvent eux aussi contribuer à l'embellissement des rues. Leur investissement peut passer par la végétalisation de leur façade de maison. La commune peut inciter ses habitants à prendre en main l'espace collectif.

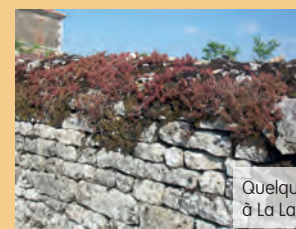
Les limites situées entre l'espace public et privé sont une des clés de la gestion raisonnée. Par ailleurs, les lieux publics sont un bien collectif qui peut être valorisé dans les programmes scolaires.



A Amuré, plantation d'un verger conservatoire avec les enfants.



A Arçais, le mur végétalisé d'un restaurant embellit la place principale.



Quelques sedums ont investi ce mur à La Laigne.

DES OUTILS pour vous épauler



<http://www.terresaine-poitou-charentes.fr>

GRAP Poitou-Charentes : Le Groupe Régional d'Action pour la réduction des Pesticides

<http://www.pesticides-poitou-charentes.fr>

En Pays de la Loire, la Creppep (Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires) peut vous accompagner dans vos démarches en faveur de la réduction des pesticides.

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>

La charte Terre saine de la Région Poitou-Charentes permet aux communes de réduire leur consommation de pesticides en leur proposant des solutions alternatives au travers de nombreuses fiches techniques et des outils de communication adaptés. Terre saine est une opportunité pour faire de votre territoire, une commune d'excellence environnementale.



Crepepp

Cellule régionale d'étude de la pollution des eaux
par les produits phytosanitaires
PAYS DE LA LOIRE

Utilisez les outils réglementaires

La planification urbaine permet aux élus d'assurer une maîtrise de l'urbanisation, du foncier et de l'organisation de l'espace. Elle contribue, entre autre, à lutter contre l'étalement urbain, le gaspillage de l'espace, la banalisation de la construction et de leurs aménagements.

Pour en savoir plus

Retrouvez les liens utiles vers les sites Internet, les différents ouvrages qui ont permis de mener à bien la rédaction de cette plaquette, ainsi que d'autres documents édités par le Parc pour accompagner dans leur démarche de qualité environnementale sur www.parc-marais-poitevin.fr.

Collections Parc / Brochures gratuites



VENDEE

C.A.U.E. Vendée
45 Boulevard des Etats-Unis - bp 685
85000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02 51 37 44 95
www.caue85.com

Région Pays de la Loire
44966 Nantes cedex 9

Tél : 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

D.D.T.M 85
185 boulevard du Maréchal Leclerc
BP 787
85020 La Roche sur Yon Cedex
Tel : 02 51 47 10 59

DREAL Pays de la Loire
34, Place Viarme
BP 32205 - 44022 NANTES cedex 1
Tel : 02 40 99 58 00
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/

A.D.D.E.R.P. 85
13 rue Lorraine
85015 La Roche-sur-Yon
Cedex BP 592
Tél : 02 51 62 74 71

S.T.A.P. Vendée
29 rue Delille
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél.: 02 53 89 73 00
www.vendee.pref.gouv.fr

A.D.E.M.E Pays de la Loire
5, bd Vincent Gâche
BP 90302
44203 Nantes Cedex 2
Tél : 02 40 35 68 00
www.ademe.fr

F.F.P.
Fédération Française du Paysage
4, rue Hardy
78000 Versailles
Tél : 01 30 21 47 45
www.f-f-p.org

DEUX-SEVRES

C.A.U.E. Deux-Sèvres
15 rue Thiers
79000 Niort
Tél : 05 49 28 06 28
www.caue79.asso.com

Région Poitou-Charentes
15 rue de l'ancienne comédie
BP 575 - 86021 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 55 77 00
www.poitou-charentes.fr

D.D.T. 79
39, avenue de Paris - BP 526
79022 Niort cedex
Tel : 05 49 06 88 88

DREAL Poitou-Charentes
15 rue Arthur Ranc
BP 60539 - 86020 Poitiers
Tel : 05 49 55 63 63
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

**Deux-Sèvres
Nature Environnement**
12 rue Joseph Cugnot 79000 Niort
Tél : 05 49 73 37 36
www.observatoire-environnement.org

S.T.A.P. Deux-Sèvres
11, rue Alsace Lorraine - BP 38711
79027 NIORT CEDEX
Tél.: 05.49.06.39.60
www.poitou-charentes.culture.gouv.fr

A.D.E.M.E Poitou-Charentes
6, rue de l'Ancienne Comédie
BP 452
86011 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 50 12 12
www.ademe.fr

F.N.A.U
Fédération Nationale des Agences
d'Urbanisme
1, rue de Narbonne - 75007 Paris
Tel : +33 (0)1 45 49 32 50
www.fnau.org

CHARENTE-MARITIME

C.A.U.E. Charente-Maritime
85 boulevard de la République
17076 LA Rochelle Cedex 9
tél : 05.46.31.71.90
www.caue17.fr

D.D.T.M. 17
89 avenue des cordeliers
17018 La Rochelle cedex 1
Tél : 05.16.49.61.00

Nature Environnement 17
Groupe Scolaire Descartes
av. Bourgogne - 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 41 39 04
www.nature-environnement17.org

S.T.A.P. Charente-Maritime
28, rue Gargouilleau
17025 La Rochelle cedex 1
Tél.: 05 46 41 09 57
www.sdap-17.culture.gouv.fr

Région Poitou-Charentes
Fonds Régional d'Excellence Environnementale
15 rue de l'ancienne Comédie - BP 575
86021 Poitiers cedex
Tél : 05 49 38 47 43
www.poitou-charentes.fr

Ordre des Architectes
33 Avenue Maine - 75015 Paris
01 56 58 67 00
www.architectes.org

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour obtenir des orientations ou des conseils afin de s'assurer de sa bonne insertion dans le site environnant :
C.A.U.E : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Association des départements

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour obtenir des renseignements spécifiques aux modes de financements possibles.

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour mesurer les différentes contraintes réglementaires du site :
D.D.T.M : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet et si le lieu d'étude est en site classé, pour rencontrer l'inspecteur des sites afin de veiller à l'application des réglementations en vigueur et à la prise en compte de l'environnement :
D.R.E.A.L : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour obtenir des conseils sur la préservation et le développement de la biodiversité, des informations, des outils et moyens de communication, un suivi personnalisé :
Associations et organismes de soutien des collectivités

Pendant la conception du projet et si le site d'étude se trouve dans le périmètre d'un monument historique, pour rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France :
S.T.A.P : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

En amont de la démarche d'élaboration de votre projet, pour obtenir des conseils, outils méthodologiques, des aides financières d'études pour tendre vers une **AEU** (Approche Environnementale de l'Urbanisme) :
A.D.E.M.E : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Pour connaître les architectes et les paysagistes de votre région, adhérer et bénéficier d'un service juridique :
F.F.P : Fédération Française du Paysage

Document édité par le :
Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin

Plus d'informations sur le site internet du Parc :
www.parc-marais-poitevin.fr.

Conception : Service aménagement - Parc interrégional du Marais poitevin

Crédits photos et illustrations : collection du Parc Interrégional/ Jac Pommier/ Daniel Mar

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Action financée par :

